

TOTAUX :—

Conseil Législatif	\$57,621
Gouvernement civil.....	111,674
Législation.....	77,250
Administration de la Justice.....	371,013
Grand total.....	\$617,558

Si de ce chiffre \$617,558 on retranche les \$57,621 payées pour le Conseil Législatif, le total n'est que de \$559,937. Mais on ne peut logiquement faire cette déduction que pour additionner les montants dépensés pour le maintien d'institutions inutiles au nombre desquelles se trouve le Conseil Législatif.

Les départements ou les institutions dont le service public aurait pu se dispenser ont coûté depuis leur fondation une somme de \$1,045,025.91 divisée comme suit :

Conseil Législatif [depuis 1867].....	\$402,845
Police provinciale.....	171,533
Magistrats de districts.....	149,360
Inspecteurs des Ecoles.....	211,287
Commission des chemins de fer 1876.....	15,000
" " 1877.....	25,000
" " 1878.....	70,000
	<hr/>
	\$1,045,025
Plus le grand total ci-dessus.....	559,937
	<hr/>
	\$1,604,962

On voit que l'excédant des dépenses de plusieurs départements sur le chiffre de 1872 ajouté aux déboursements pour des institutions inutiles forme la somme de \$1,604,962.

Voilà plus d'un million et demi dépensé frivolement.

Si à cette somme on ajoute \$1,298,975 déboursées pour l'intérêt et les frais d'administration d'une dette publique que nous aurions pu éviter en pratiquant l'économie, on arrive au résultat suivant :

Dépenses.....	\$1,604,962
Intérêt	1,298,975
	<hr/>
	2,903,937